

IGNALER-ALERTE-DÉCLARER

Qui signale ?



Établissements de santé
Établissements médico-
sociaux



Professionnels de santé
(médecins, pharmaciens,
biologistes ...)



Collectivités (entreprise,
école, association ...)



Particuliers

Pourquoi signaler ?

PROTÉGER

PRÉVENIR

ÉVALUER

INVESTIGUER

SURVEILLER

Que signaler ?

MALADIES À DECLARATION
OBLIGATOIRE

CAS GROUPÉS
D'INFECTIONS

ÉVÈNEMENTS
ENVIRONNEMENTAUX
AYANT UN IMPACT SUR LA SANTE DE LA
POPULATION

ÉVÈNEMENTS SANITAIRES
EXCEPTIONNELS
AYANT UN IMPACT SUR LA SANTE DE LA
POPULATION ET/OU LE FONCTIONNEMENT
D'UNE STRUCTURE

MALADIES TRANSMISSIBLES EN
COLLECTIVITÉS
(INFECTION RESPIRATOIRE
AIGUË/COVID/GASTRO ENTÉRITE
AIGUË)

ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES
ASSOCIÉS AUX SOINS EN
ETABLISSEMENTS DE SANTE, MEDICO-
SOCIAUX ET EN AMBULATOIRE

Point Focal Régional

ARS Provence-Alpes Côte d'Azur



ars-paca-alerte@ars.sante.fr



Portail de signalement des
événements sanitaires
indésirables



04 13 55 83 44



04 13 55 8000



Medimail : ars-paca-alerte@arspaca.mssante.fr
Bluefiles : ars-paca-alerte@ars.sante.fr



www.paca.ars.sante.fr

Via

Formulaire
Evènement
indésirable

ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES
EN ETABLISSEMENTS MEDICO-
SOCIAUX

Via

E SIN

INFECTIONS ASSOCIÉES AUX
SOINS EN ETABLISSEMENTS
DE SANTE

Via

Portail de
signalement

INCIDENTS DE SÉCURITÉ
DES SYSTÈMES
D'INFORMATIONS

INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS EN
ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX ET
SOINS DE VILLE

Un point d'entrée unique en Provence-Alpes Côte d'Azur
Tout signalement urgent doit être doublé d'un appel téléphonique